

DÉLIBÉRATION N° 2024-2025_001
De la commission de la recherche de l'Université Marie et Louis Pasteur

Séance en date du 22 mai 2025

**Élection des représentants de la commission de la recherche au sein du SCD, des
PUFC, de la CFP de l'université**

**Point n° 1 « Élection de deux représentants enseignants et d'un représentant étudiant
de la commission de la recherche au sein du service commun de la documentation
(SCD) de l'université »**

1.1 Élection de 2 enseignants chercheurs, enseignants ou chercheurs pour composer le
conseil du SCD

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif des enseignants : 30 Quorum : 15	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 24 Membres représentés : 2 Total : 26	Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0

1.2 Élection d'un étudiant pour composer le conseil du SCD

Effectif des étudiants: 4 Quorum : 2	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 4 Membres représentés : 0 Total : 4	Suffrages exprimés : 4 Pour : 4 Contre : 0

VU le règlement intérieur du SCD

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur du SCD, deux enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs et un étudiant sont élus par la commission de la recherche, en leur sein, pour composer le conseil du SCD.

Le conseil documentaire est présidé par le président de l'université ou son représentant. Les membres qui représentent la CR y siègent pendant la durée de leur mandat.

Après appel à candidature en séance, André DIDIERJEAN, Pierre VERSCHUEREN, et Meriem ELAHCENE se sont portés candidats.

Les membres enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs présents et représentés de la commission de la recherche, ont été appelés à élire les 2 représentants enseignants qui siègeront au conseil du SCD ci-dessous désignés :

- André DIDIERJEAN
- Pierre VERSCHUEREN

Messieurs André DIDIERJEAN et Pierre VERSCHUEREN sont élus à l'unanimité.

Les membres étudiants présents et représentés de la commission de la recherche ont été appelés à élire le représentant étudiant qui siègera au conseil du SCD ci-dessous désigné :

- Meriem ELAHCENE

Mme Meriem ELAHCENE est élue à l'unanimité.

Point n° 2 « Élection d'un représentant enseignant de la commission de la recherche au sein du service des presses universitaires de Franche-Comté (PUFC) de l'université »

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 40	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
Membres présents : 33	Suffrages exprimés : 35
Membres représentés : 2	Pour : 35
Total : 35	Contre : 0

VU les statuts des PUFC

Conformément à ce que prévoit l'article 22 des statuts des PUFC, un représentant enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur est élu au sein de la commission de la recherche pour composer le conseil des PUFC.

Le conseil des PUFC est présidé par le président de l'université ou un vice-président qui le représente. Les membres y siègent pendant la durée de leur mandat.

Après appel à candidature en séance Karine DESCHIENKEL s'est porté candidate.

Les membres présents et représentés de la commission de la recherche, ont été appelés à élire le représentant enseignant qui siègera au conseil des PUFC ci-dessous désignés :

Mme Karine DESCHIENKEL est élue à l'unanimité.

Point n° 3 « Élection de trois représentants du personnel titulaires et 3 représentants du personnel suppléants de la commission de la recherche à la commission de la formation permanente (CFP) de l'université »

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 33 Membres représentés : 2 Total : 35	Suffrages exprimés : 35 Pour : 35 Contre : 0

VU le règlement intérieur de la CFP

Conformément à ce que prévoit l'article 2 des statuts de la CFP, trois membres représentant les personnels de la commission de la recherche sont élus pour composer la commission ainsi que trois membres suppléants.

La commission est présidée par le président de l'université ou son représentant le VP RH, les membres qui représentent la CR y siègent pendant la durée de leur mandat.

Après appel à candidature en séance, Julie ALBARIC, Frédérique BAEHR, Stéphanie BEFFY se sont portés candidats pour être titulaires, et Florian CHAPEY et Françoise CHAMBEFORT se sont portés candidats pour être suppléants.

Les membres présents et représentés de la commission de la recherche, ont été appelés à élire les 3 membres titulaires et 2 membres suppléants qui siégeront à la commission ci-dessous désignés :

Titulaire : Julie ALBARIC ayant comme suppléant : Florian CHAPEY

Titulaire : Frédérique BAEHR ayant comme suppléante : Françoise CHAMBEFORT

Titulaire : Stéphanie BEFFY

Ces membres sont élus à l'unanimité.

Besançon, le 22 mai 2025

Le président de l'université,


Hugues DAUSSY



Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur